



TARIFS 2026

HEBERGEMENT – Pour les résidents « payants » à compter du 01/08/2026

Tarif journalier en fonction de votre groupe de dépendance :

- Le tarif hébergement : 68.06 € + 21.16 € Dépendance Gir 1/2 : 89.24 €
- Le tarif hébergement : 68.06 € + 13.42 € Dépendance Gir 3/4 : 81.48 €
- Le tarif hébergement : 68.06 € + 5.69 € Dépendance Gir 5/6 : 73.75 €

Tarif réservation : 59.36 €

HEBERGEMENT – Pour les résidents « à l'Aide Sociale » à compter du 01/08/2026

Tarif journalier en fonction de votre groupe de dépendance :

- Le tarif hébergement : 61.22 € + 21.16 € Dépendance Gir 1/2 : 82.38 €
- Le tarif hébergement : 61.22 € + 13.42 € Dépendance Gir 3/4 : 74.64 €
- Le tarif hébergement : 61.22 € + 5.69 € Dépendance Gir 5/6 : 66.91 €

Tarif - 60 ans : 80.39 € par jour

Tarif accueil de jour : 30.62 €

Pour les entrées en hébergement permanent vous devrez verser un mois d'avance au Trésor Public de THIERS :

Une provision d'entrée (avance) correspondant à 31 jours du tarif en vigueur : **2109.86 €** soit 31 jours à 68.06 €

EN CAS D'HOSPITALISATION

Forfait hospitalier : **23 €**

Forfait hospitalier psychiatrique : **15 €**

A partir du 1^{er} jour : Minoration du GIR 5-6

A partir du 4^{ème} jour : Minoration du GIR 5-6 + forfait hospitalier

AUTRES TARIFS

En cas d'absence pour motif personnel :

A partir du 1^{er} jour : Minoration du GIR 5-6

A partir du 4^{ème} jour : 59.36 € par jour (soit le tarif hébergement 68.06€ moins 2 fois le minimum garanti qui est à 4.35 € au 1^{er} Juin 2026)¹ jusqu'à 30 jours maximum

Pécule en cas d'Aide Sociale : 125 € / mois au 1^{er} Janvier 2026

¹ Conformément à l'article Article I - 53 du Règlement Départemental d'Aide Social du Puy-de-Dôme du 13 mars 2017